

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero  
**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft  
**Band:** 66 (1952)  
**Heft:** 1  
  
**Rubrik:** Miscellanea

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

à senestre, etc. Je n'allonge pas cette énumération de signes distinctifs qui rend l'étude des blasons de l'empire si fastidieuse, mais je constate que le prince Berthier est le seul haut dignitaire de l'empire qui eût reçu de Napoléon la faveur de porter le chef d'empire. Talleyrand portait un chef d'azur chargé d'une aigle d'or, mais les ailes sont étendues, ce n'est pas le chef d'empire.

J'ai vainement cherché aux Archives Nationales la réponse de l'empereur à la lettre de Talleyrand du mois de mars 1806. Elle ne figure pas davantage aux archives des Affaires Etrangères. Nous sommes donc dans l'ignorance des conditions exactes dans lesquelles Napoléon octroya à Berthier l'autorisation de porter dans les armoiries de sa principauté l'aigle d'empire dont Talleyrand, de sa propre autorité, n'avait pas songé à surmonter les chevrons lorsqu'il s'agit en mars 1806 de proposer de nouvelles armoiries.

Mais dès lors, Talleyrand dut entretenir de la question l'empereur dont la volonté fut sans doute nettement exprimée que les armes de la nouvelle principauté marquent la dépendance de l'empire. C'est alors que Talleyrand aurait écrit à Berthier les lettres mentionnées par le maire de Pierre. Lespérut qui sut gagner tous les cœurs par le tact dont il fit constamment preuve dès son arrivée à Neuchâtel, transmet probablement les observations soulevées par les conseillers d'Etat à Berthier, dont le désir était de se concilier ses nouveaux sujets. Et cela peut expliquer pourquoi le décret du 17 novembre est rédigé de telle manière qu'il semble avoir tenu compte du désir des Neuchâtelois.

Retenons de tout ce qui précède que c'est à l'origine Talleyrand, sans doute par ordre de l'empereur, qui fut l'instigateur des armes que la principauté de Neuchâtel porta sous le règne de Berthier et convenons que cette combinaison héraldique, qui maintenait à leur place d'honneur les chevrons, ne manquait pas d'allure.

---

## Miscellanea

**Un portrait héraldique de Josse de Moravie (vers 1400)** (pl. II). Josse de Moravie était fils de Jean-Henri de Luxembourg, marquis de Moravie, duc de Carinthie, et de sa seconde femme, Marguerite d'Oppavie et de Ratibor. Il était donc le petit-fils de Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg, roi de Bohême, tué à la bataille de Crécy en 1346. Josse avait reçu une éducation fort soignée et était familier avec bien des branches du savoir de son époque. Par contre c'était un ambitieux, un intrigant, qui chercha par tous les moyens à exercer de l'influence sur les empereurs Wenceslas et Sigismond, ses proches parents. Carlyle disait de lui : « Jost made much noise in the world but did little or no good in it. There was nothing great about him, but his beard ». En 1383 il fut nommé vicaire impérial en Italie et, en 1388, Wenceslas lui engagea le duché de Luxembourg et le comté de Chiny. Avec son engagère sur le Brandebourg, il était ainsi l'un des plus puissants potentats de l'époque. Cette engagère dura jusqu'en 1402, année où le Luxembourg passa à un nouvel engagiste, Louis, duc d'Orléans, frère du roi Charles VI de France. Puis pour un court laps de temps, entre 1407 et 1411, année de sa mort, Josse fut de nouveau souverain engagiste du duché de Luxembourg. Peu avant sa mort, une partie des électeurs l'avaient choisi comme empereur.

Sur sa bannière, Josse arbore les armes de Moravie, *d'azur à l'aigle échiquetée d'or et de gueules*. La miniature est surmontée des armes écartelées de Luxembourg, *fascé d'azur et d'argent de 6 pièces* (au lieu du *burelé* habituel) *au lion de gueules brochant* (non couronné et à la queue simple) et de l'Empire (peut-être celles de Brandebourg). Ne connaissant pas les émaux de l'original il nous est difficile de trancher la question. Nous penchons cependant pour la première des deux possibilités, surtout que le vol du cimier est d'or et de sable.

La photographie de ce document nous a été communiquée par le Prince Charles de Schwarzenberg. Il est extrait du « Codex Gelnhausen » se trouvant aux archives de la ville de Jihlava (Iglau) en Tchécoslovaquie.

Louis Wirion.

Nous remercions vivement la Société Héraldique Luxembourgeoise qui a bien voulu nous prêter le cliché qui nous permet de publier aujourd'hui ce remarquable document. *Réd.*